

[Texte]

The last general area of discussion in the House which I think I should deal with in my opening remarks here, Mr. Chairman, is that of the effluent discharge fees referred to in the Bill and which were discussed at some length in the House. The great attribute, may I suggest, of the Canada Water Bill is that it represents a positive approach towards the management of this nation's vital water resources. In the conservation of our natural resources, and particular in husbanding our scarce and critical ones such as water, we must use all the tools we have at our disposal. Through education and information, we can bring moral persuasion to bear. Through prohibition and penalties we can bring punitive measures to bear and through effluent discharge fees, we can bring economic forces to bear. The Bill before us, I point out, incorporates all three.

I want to devote a moment to the discussion of the economic forces which, I suggest, the concept of effluent discharge fees brings into play and which critics of the Bill in their frequent reference to financing have apparently failed to note, but unfortunately I do not think have clearly understood. My Parliamentary Assistant, Mr. Orange, discussed this aspect in the debate but I believe something of what he said will bear repeating on my part.

The economic aspects of water quality and pollution control have been given increasing examination by noted persons in the discipline. I refer to Allen V. Kneese of the nonprofit Resources for the Future, incorporated in the United States, who has written extensively on the subject and to Professor John H. Dales of the University of Toronto whose *Pollution Prices and Property* and other presentations have demonstrated special insights into the nature of market forces and their applicability in the area of water quality management.

I think both these men are recognized as world experts not only in Canada and the United States, and both of these experts have stressed the importance of economic rationale in obtaining effective and efficient solutions to the problem of pollution control. In addition, there is the experience of other heavily industrialized countries which have employed economic forces to pollution problems, for example, the Ruhr in Germany and the Seine in France where fee structures have been employed to ensure that the social costs of pollution are not evaded by the polluter.

The social costs of pollution included the costs of treating polluted water for industrial use. However, by far the larger costs of pollution are borne by downstream users in the form of health effects, depressed land prices, closed recreation areas and the

[Interprétation]

Le mécanisme n'est pas simple, mais il ne s'agit pas non plus d'un simple problème qui se prête à des solutions faciles au sein d'un système fédéral.

La dernière question d'ordre général qu'on a étudiée à la Chambre et que j'aimerais aborder dans le présent exposé, monsieur le président, porte sur les redevances de pollution dont on parle dans le projet de loi et qu'on a discuté longuement à la Chambre. Je dois dire que la grande qualité du Bill sur les ressources en eaux du Canada c'est de régir de façon positive les ressources hydrographiques vitales de cette nation. C'est en utilisant tous les moyens à notre disposition que nous parviendrons à conserver intactes nos ressources naturelles, et à bien ménager celles qui sont les plus rares et les plus critiques, c'est-à-dire nos eaux. C'est par l'instruction et l'information que nous pourrions persuader les gens. Par l'interdiction et les sanctions, nous pouvons adopter des mesures répressives et au moyen des redevances de pollution, nous pouvons exercer des pressions économiques. Le Bill que nous avons sous les yeux, comporte trois éléments.

J'aimerais consacrer quelques instants à l'étude des forces économiques que le concept des redevances de pollution met en lumière et que ceux qui ont critiqué à plusieurs reprises le financement du projet de loi n'ont apparemment pas pu saisir la signification. Mon secrétaire parlementaire, M. Orange, a étudié cette question lors du débat et je crois que certaines de ses paroles méritent d'être répétées.

Les aspects économiques du contrôle de la qualité et de la pollution des eaux ont fait l'objet d'études de plus en plus approfondies de la part d'un bon nombre de spécialistes en la matière. Je pense particulièrement à M. Allen V. Kneese, de la société sans but lucratif *«Resources for the Future»* des États-Unis qui a beaucoup écrit à ce sujet, ainsi qu'à M. John H. Dales de l'Université de Toronto, dont l'ouvrage intitulé : *«Pollution, Prices and Property»* et d'autres mémoires ont démontré une grande compréhension de la nature des forces du marché et leur application dans le domaine du contrôle de la qualité des eaux.

Ces deux hommes—à mon avis—passent pour des experts de renommée mondiale tant au Canada qu'aux États-Unis, et ils ont insisté sur l'importance d'une analyse du point de vue économique afin de trouver des solutions efficaces dans la lutte contre la pollution. De plus, il existe les expériences d'autres pays fortement industrialisés qui ont utilisé des moyens économiques pour régler les problèmes de pollution, comme la Ruhr en Allemagne et la Seine en France, où l'on a établi un système de redevances de pollution pour s'assurer que les personnes qui polluent les eaux en assument les frais sociaux.

Les redevances sociales de la pollution comprennent les coûts de traitement des eaux polluées utilisées à des fins industrielles. Toutefois, la majeure partie des frais de pollution sont supportés par les autres usagers des eaux sous forme de risques de maladie, baisse de prix